

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1315**10 décembre 2003****SOMMAIRE**

Advitek S.A., Luxembourg	63085	S.A.H., Luxembourg	63095
Aladin Holding S.A., Luxembourg	63115	FININVEST, Société Financière d'Investissement	
Aladino Holding S.A., Luxembourg	63094	S.A.H., Luxembourg	63095
Aladino Holding S.A., Luxembourg	63094	FININVEST, Société Financière d'Investissement	
Ars Libri, S.à r.l., Luxembourg	63097	S.A.H., Luxembourg	63095
Axel Finance S.A., Luxembourg	63096	Finiper International S.A., Luxembourg	63117
Axel Finance S.A., Luxembourg	63096	Fratrria Holding S.A., Luxembourg	63100
Axel Finance S.A., Luxembourg	63096	Fratrria Holding S.A., Luxembourg	63100
Beckerich-SolarAtelier S.C., Beckerich	63081	Hevea International, S.à r.l., Luxembourg	63078
Boobsy Corp. S.A., Luxembourg	63097	Holmes Place International S.A., Luxembourg	63110
C & F Participations S.A., Luxembourg	63090	ICS Lux, Internationality Cars Sales Lux, S.à r.l.,	
CAI, Constructions Artisanales et Immobilières		Luxembourg	63106
S.A., Gilsdorf	63075	Immo-Center S.A., Livange	63098
Cable Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg	63094	Immo-Center S.A., Livange	63098
Calim International S.A., Luxembourg	63120	Immo-Center S.A., Livange	63098
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Lu-		Immosur Transactions S.A., Livange	63106
xembourg	63101	Intelligenti Pauca S.A., Bertrange	63095
CB Foods International Luxembourg, S.à r.l., Lu-		Intelligenti Pauca S.A., Bertrange	63095
xembourg	63104	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Chiminter S.A.H., Luxembourg	63108	bourg	63090
Chiminter S.A.H., Luxembourg	63108	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Chronus Holding S.A., Luxembourg	63087	bourg	63090
Consultatio, S.à r.l., Bertrange	63119	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Consultatio, S.à r.l., Bertrange	63120	bourg	63091
Devy G.m.b.H., Luxembourg	63107	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Diams Consult, S.à r.l., Luxembourg	63108	bourg	63091
Duravos, S.à r.l., Luxembourg	63084	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	63092	bourg	63091
EMC (Benelux) B.V., S.à r.l., Luxembourg	63092	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Entreflor S.A., Luxembourg	63114	bourg	63091
Erasmus Holding S.A., Luxembourg	63088	Investissements du Sudoest Holding S.A., Luxem-	
Eureka Travel S.A., Luxembourg	63076	bourg	63091
Europe Online Investments S.A., Betzdorf	63111	IRD S.A., Mamer	63093
FININVEST, Société Financière d'Investissement		Jabepka, S.à r.l., Weiswampach	63075
S.A.H., Luxembourg	63086	Kalina Holding S.A., Luxembourg	63116
FININVEST, Société Financière d'Investissement		Kalina Holding S.A., Luxembourg	63116
S.A.H., Luxembourg	63086	Kalina Holding S.A., Luxembourg	63116
FININVEST, Société Financière d'Investissement		Logistics & Development International S.A.,	
S.A.H., Luxembourg	63086	Pétange	63107
FININVEST, Société Financière d'Investissement		Logistics & Development International S.A.,	

Pétange	63107	ProLogis UK XLI, S.à r.l., Luxembourg.....	63093
Logistics & Development International S.A., Pétange	63107	Roosevelt Investment S.A., Luxembourg.....	63075
M-Group S.A.H., Luxembourg.....	63096	Sichel S.A., Luxembourg	63115
M.D Consultant S.A., Luxembourg.....	63099	Sichel S.A., Luxembourg	63115
Maihendi, S.à r.l., Luxembourg	63090	Spread.com S.A., Luxembourg-Kirchberg	63085
Notrine S.A.H., Luxembourg.....	63115	SRD Steel & Pipe S.A., Betzdorf	63078
ODSI Luxembourg S.A., Dudelange.....	63096	Summa Gestion S.A.H., Luxembourg.....	63074
Onet Services Europe S.A., Luxembourg.....	63086	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	63104
Otovitre S.A., Luxembourg	63120	Sunrise Medical (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Luxembourg.....	63106
Pacific S.A.H., Luxembourg.....	63077	Toni Rante, S.à r.l., Lamadelaine.....	63084
Paysages Descles, S.à r.l., Rodange.....	63110	Vianden Investment S.A., Luxembourg	63089
Pictet International Capital Management, Sicav, Luxembourg	63106	Vivier S.A. Holding, Luxembourg	63074
(Le) Pont Technologie S.A., Livange.....	63107	Vivier S.A. Holding, Luxembourg	63074

VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.353.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999 rectifiés, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour VIVIER S.A. HOLDING, société anonyme holding

H. de Graaf

Administrateur

(078586.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

VIVIER S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.353.

Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2000 rectifiés, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour VIVIER S.A. HOLDING, société anonyme holding

H. de Graaf

Administrateur

(078587.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUMMA GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.231.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05162, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

BGL-MeesPierson TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

(078588.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CAI, CONSTRUCTIONS ARTISANALES ET IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 31, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 93.162.

Monsieur Paul Schaller, demeurant à D-54456 Tawern, Waldstrasse 22, a démissionné avec effet immédiat le 18 novembre 2003 de son mandat d'administrateur de la société, pour autant que son mandat ait réellement existé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Schaller.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2003, réf.DSO-AK00090. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(902993.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 24 novembre 2003.

JABEPKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 117A, route de Stavelot.
R. C. Diekirch B 2.759.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 25 novembre 2003, réf. DSO-AK00092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27 novembre 2003.

FIDUNORD, S.à r.l.

Signature

(903019.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 28 novembre 2003.

ROOSEVELT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 44.622.

L'an deux mille trois, le seize octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ROOSEVELT INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.622, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 1993, publié au Mémorial C numéro 470 du 11 octobre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 9 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 527 du 4 novembre 1993,

et dont le capital social a été converti et augmenté à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) suivant acte d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 9 février 2001, publié au Mémorial C numéro 893 du 18 octobre 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Cindy Gabriele, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme ROOSEVELT INVESTMENT S.A.
 2. Nomination d'un liquidateur en la personne de Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, et détermination de ses pouvoirs.
 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
 4. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Nicolas Vainker Bouvier De Lamotte, administrateur de sociétés, né à Stafford, (Royaume-Uni), le 6 juin 1956, demeurant à L-2222 Luxembourg, 140, rue de Neudorf.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Dobet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 octobre 2003, vol. 524, fol. 90, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 novembre 2003.

J. Seckler.

(073904.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2003.

EUREKA TRAVEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 86.201.

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUREKA TRAVEL S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 86.201), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 847 du 4 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Frédéric Frabetti, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Frigi, directeur commercial, demeurant à Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 36.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR à 86.000,- EUR, par la création et l'émission de 72 actions nouvelles d'une valeur nominale de 500,- EUR, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-six mille euros (36.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinquante mille euros (50.000,- EUR) à quatre-vingt-six mille euros (86.000,- EUR), par la création et l'émission de soixante-douze (72) actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les soixante-douze (72) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par:

- 1.- Madame Gaëtana Frigi, gérante de société, demeurant à La Maxe, (France), à concurrence de sept (7) actions;
- 2.- La société à responsabilité limitée de droit français EUREKA VOYAGES, S.à r.l., avec siège social à F-57000 Metz, 5, rue Hérelle, (France), à concurrence de soixante-cinq (65) actions.

Le montant de trente-six mille euros (36.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société EUREKA TRAVEL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-six mille euros (86.000,- EUR), représenté par cent soixante-douze (172) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Frabetti, C. Dostert, D. Frigi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 novembre 2003, vol. 525, fol. 5, case 6. – Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2003.

J. Seckler.

(074145.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

PACIFIC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 2.817.

Suite à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003 ont été nommés jusqu'à l'Assemblée qui statuera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2005.

Administrateurs

M. Benoît Segard, né le 15 août 1943 à Lisbonne, Administrateur des sociétés, demeurant à 38, rue Faidherbe, F-59203 Tourcoing Cedex, France, Président du Conseil.

M. Paul Lutgen, né le 15 mai 1942 à Consthum, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

M. Luc Braun, né le 24 septembre 1958 à Luxembourg, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux comptes

EURAUDIT, S.à r.l., 16, Allée Marconi, Luxembourg, B 42.889.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04608. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076458.3/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

HEVEA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 75.341.

Décision de l'Associé Unique

L'associé unique de la société à responsabilité limitée HEVEA INTERNATIONAL, S.à r.l., a pris en date du 30 octobre 2003, les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Danielle Poujol, directeur général de société, demeurant à F-31150 Bruguières, 20, avenue de Montauban, de son poste de gérant de la société est acceptée.
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de gérant.
- La démission de Monsieur Jean-Marc Prybylsky, directeur de société, demeurant à F-57100 Thionville, 42, rue du Pinson, de son poste de gérant de la société est acceptée.
- Pleine et entière décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat de gérant.
- Monsieur Patrick Petit, président directeur général de société, demeurant à F-31150 Bruguières, 45, rue des Sports, est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement des gérants démissionnaires.
- Monsieur Patrick Petit déclare accepter son mandat.

Par conséquent, la société est désormais engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2003, réf. LSO-AK01130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076481.3/503/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

**SRD STEEL & PIPE S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. SRD STEEL & PIPE, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
H. R. Luxemburg B 31.420.

Im Jahre zweitausendzwei, den vierten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtswohnsitz zu Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

- 1.- Herr Klaus Fuchs, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
- 2.- Herr Peter Lepper, Exportkaufmann, wohnhaft in D-54550 Daun (Deutschland);
- 3.- Herr Horst Nelles, Exportkaufmann, wohnhaft in D-54579 Üxheim (Deutschland);
- 4.- Herr Dietmar Weides, Exportkaufmann, wohnhaft in D-54570 Neroth (Deutschland);
- 5.- Herr Michael Krämer, Exportkaufmann, wohnhaft in D-54578 Kerpen (Deutschland).

Die Komparanten sub 2.- bis 5.- sind hier vertreten durch Herrn Klaus Fuchs, vorgeannt, auf Grund von vier ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, vom Notar und dem Komparanten ne varietur unterschrieben, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleiben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SRD STEEL & PIPE, S.à r.l., mit Sitz zu L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, R.C. Luxemburg Sektion B Nummer 31.420, gegründet wurde, unter der Gesellschaftsbezeichnung TPS TECHNITUBE, S.à r.l., gemäss Urkunde, aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Frank Baden, am 27. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 389 vom 28. Dezember 1989,

dass deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunden aufgenommen durch den vorgeannten Notar Frank Baden,

- am 12. Januar 1990, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 273 vom 9. August 1990;

- am 21. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 188 vom 28. April 1993;

- am 28. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 261 vom 29. Mai 1997;

und dass deren Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar:

- am 11. November 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 103 vom 31. Januar 2000.

- am 27. August 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, beinhaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in SRD STEEL & PIPE, S.à r.l.

- Dass das Gesellschaftskapital fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) beträgt, eingeteilt in fünftausend (5.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF), welche voll eingezahlt sind.

- Dass die Komparanten einzige und alleinige Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft sind und dass sie gemäss übereinstimmender Tagesordnung folgende Beschlüsse genommen haben:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital von fünf Millionen Luxemburger Franken (5.000.000,- LUF) in einhundertdreißigtausendneunhundertsechszwanzig Komma sechsundsiebzig Euro (123.946,76 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF=1,- EUR.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um eintausenddreißig Komma dreiundzwanzig Euro (1.053,23 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertdreißigtausendneunhundertsechszwanzig Komma sechsundsiebzig Euro (123.946,76 EUR) auf einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von eintausenddreißig Komma dreiundzwanzig Euro (1.053,23 EUR) wurde durch die Gesellschafter voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die fünftausend (5.000) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF) durch fünftausend (5.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die Rechtsform der «Gesellschaft mit beschränkter Haftung» in eine «Aktiengesellschaft» luxemburgischen Rechts umzuwandeln, und demzufolge die Gesellschaftsbezeichnung SRD STEEL & PIPE S.A. tragen wird.

Die Generalversammlung beschliesst die bestehenden Gesellschaftsanteile der Gesellschaft in Aktien umzuwandeln.

Diese Umwandlung geschieht auf Grund eines Gutachtens des Wirtschaftsprüfers PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, vom 3. April 2002, dessen Schlussfolgerungen wie folgt lauten:

«Conclusion

6. Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur attribuée à l'actif net de la société qui correspond au moins au capital social, à la réserve légale et aux résultats reportés de la nouvelle société anonyme.

Luxembourg, le 3 avril 2002.»

Ein Exemplar dieses Guthabens, nachdem es von den Komparten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Durch diese Umwandlung der Rechtsform der Gesellschaft mit beschränkter Haftung in eine Aktiengesellschaft wird keine neue Gesellschaft gegründet.

Die Aktiengesellschaft ist die Fortsetzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie sie bis zum jetzigen Zeitpunkt existiert hat, mit der selben Rechtspersönlichkeit und ohne Änderung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Neufassung der Satzung, um ihr folgenden Wortlaut zu geben: SRD STEEL & PIPE S.A., Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 31.420).

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung SRD STEEL & PIPE S.A.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Betzdorf.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normalen Geschäftsabwicklungen am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens ist der Handel mit Stahlrohrprodukten einschliesslich Fittings, Flanschen, Ventilen und hiermit in Zusammenhang stehenden Produkten sowie mit anderen Stahlerzeugnissen, vornehmlich im Export und Import.

Desweiteren gehören zum Gegenstand des Unternehmens die Be- und Verarbeitung sowie die Herstellung vorgenannter Produkte.

Die Gesellschaft ist berechtigt, alle Geschäfte und Rechtshandlungen vorzunehmen, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes dienen oder das Unternehmen zu fördern geeignet erscheinen. Sie kann gleichartige oder ähnliche Unternehmen erwerben, sich an solchen beteiligen und deren Vertretung und Geschäftsführung übernehmen.

Die Gesellschaft ist schliesslich berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR), eingeteilt in fünftausend (5.000) Aktien von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten, die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Uebertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne Mitglieder des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Genehmigung der Hauptversammlung.

Die erste Person der die laufende Geschäftsführung übertragen wird, kann durch die erste Hauptversammlung ernannt werden.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber rechtmässig vertreten durch die obligatorische und unumgängliche Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes der Gesellschaft, welches qualifiziert ist die hiervor im Gesellschaftszweck beschriebenen Aktivitäten auszuüben, gemäss den vorgeschriebenen Kriterien des luxemburgischen Mittelstandsministerium, oder durch die gemeinsame Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes und eines Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 8. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Art. 9. Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom ersten Januar bis zum ein und dreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am zweiten Mittwoch des Monats Mai um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 11. Die Einberufung zu jeder Hauptversammlung unterliegt den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, daß die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Art. 12. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse gutzuheissen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist bevollmächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden vorzunehmen.

Art. 13. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Aenderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst folgende Zusammensetzung des Verwaltungsrates:

- a) Herr Klaus Fuchs, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.
- b) Herr Norbert Willems, Diplombetriebswirt (WA Inh.), wohnhaft in D-54329 Konz-Niedermennig, im Gässchen, 3, (Bundesrepublik Deutschland).
- c) Dame Christel Scholtes, Kauffrau im Gross- und Aussenhandel, wohnhaft in D-54340 Köwerich, Kapellenstrasse 9A, (Bundesrepublik Deutschland).

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Dame Rita Feiden, Kauffrau im Gross- und Aussenhandel, wohnhaft in D-54441 Temmels, Moselstrasse 33, zum Kommissar der Gesellschaft zu ernennen.

Achter Beschluss

Die Mandate der somit ernannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2007.

Neunter Beschluss

Der Verwaltungsrat ist befugt ein oder mehrere seiner Mitglieder zum Delegierten seines Verwaltungsrates zu ernennen.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. Fuchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 avril 2002, vol. 517, fol. 71, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 14. November 2003.

J. Seckler.

(074195.3/231/175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

BECKERICH-SolarAtelier, Société Civile.

Siège social: L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R. C. Luxembourg E 189.

—
STATUTS

L'an deux mille trois, le 11 août.

Entre les soussigné(e)s:

Monsieur Brauch Albert, 15, Schonk, L-8522 Beckerich,
Monsieur Braun Julien, 8, Giischerwee, L-8552, Oberpallen,
Monsieur Hilgert Edouard, 1, Sëllerstrooss, L-8562, Schweich,
Monsieur Hoeltgen Jean, 13, Huelewee, L-8551 Noerdange,
Madame Jodocy Marie-Louise, 15, Huelewee, L-8551 Noerdange,
Monsieur Kasel Bob, 2, Platinerei, L-8552 Oberpallen,
Monsieur Kern Bernhard, 9, op der Gare, L-8551, Noerdange;
Monsieur Kirtz Christian, 10, Millewee, L-8522 Beckerich,
Monsieur Knaus Pierre, 20, am Kiem, L-8538 Hovelange,
Monsieur Mousel Emile, 25, Biekerecherwee, L-8543 Levelange,
Monsieur Noesen Nicolas, 41, Haaptstrooss, L-8533 Elvange,
Madame Risch-Drouet Jacqueline, 11, Millewee, L-8522 Beckerich,
Madame Tramarin, Jacqueline, 5, Steckelwee, L-8551 Noerdange,
Monsieur Schartz José, 15, op der Gare, L-8551 Noerdange,
ci-après dénommé(e)s associé(e)s,

il a été constitué une société civile particulière dans le sens des articles 1832-1837 du Code civil.

Titre 1^{er}. Dénomination, Siège, Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.**

La société est dénommée société civile BECKERICH-SolarAtelier, Société Civile.».

Art. 2. Siège social.

Le siège de la société est établi dans la commune de Beckerich. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La durée.

La société civile est constituée pour une durée de 30 ans à partir de la signature de ce contrat.

Titre 2. Objet**Art. 4. Objet.**

La société a pour objet l'exploitation d'une installation photovoltaïque de 33,39 kWp qui sera installée sur le toit de l'Atelier Communal à L-8523 Beckerich, 19, Ellerwee. L'énergie produite sera cédée au réseau électrique public.

Titre 3. Engagements des associé(e)s**Art. 5. Capital social.**

Le capital social de la société civile est constitué par une installation photovoltaïque de 33,39 kWp, représenté par 210 parts sociales. Le montant du capital social est de deux cent trente-quatre mille six cent trente-quatre euros (EUR 234.634,-).

L'apport des associés lors de la constitution de la présente société civile s'est effectué comme suit:

Monsieur Brauch Albert a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Braun Julien a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Hilgert Edouard a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Hoeltgen Jean a apporté 25 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 25/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Jodocy Marie-Louise a apporté 7 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 7/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Kasel Bob a apporté 7 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 7/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Kern Bernhard a apporté 11 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 11/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Kirtz Christian a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Knaus Pierre a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Mousel Emile a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Noesen Nicolas a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Risch-Drouet Jacqueline a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton 1159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Madame Tramarin Jacqueline a apporté 7 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 7/210 du câblage et de l'infrastructure commune;

Monsieur Schartz José a apporté 13 modules photovoltaïques Isofoton I-159 avec système de montage, 13/210 du câblage et de l'infrastructure commune.

La description de la partie commune est annexée au présent contrat.

Les décisions ayant pour objet une augmentation ou une diminution du capital social, doivent réunir une majorité qualifiée des trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 6. Participation aux bénéfices et pertes.

La part de chaque associé dans les bénéfices et pertes de la société est proportionnelle à sa mise dans le fonds de la société.

Ainsi la répartition des parts sociales se fera comme suit:

Monsieur Brauch Albert, 25 parts sociales,

Monsieur Braun Julien, 25 parts sociales,

Monsieur Hilgert Edouard, 25 parts sociales,

Monsieur Hoeltgen Jean, 25 parts sociales,

Madame Jodocy Marie-Louise, 7 parts sociales,

Monsieur Kasel Bob, 7 parts sociales,

Monsieur Kern Bernhard, 11 parts sociales,

Monsieur Kirtz Christian, 13 parts sociales,

Monsieur Knaus Pierre, 13 parts sociales,

Monsieur Mousel Emile, 13 parts sociales,

Monsieur Noesen Nicolas, 13 parts sociales,

Madame Risch-Drouet Jacqueline, 13 parts sociales,

Madame Tramarin Jacqueline, 7 parts sociales,

Monsieur Schartz José, 13 parts sociales.

Titre 4. Assemblée Générale

Art. 7. Assemblée Générale.

L'assemblée générale est le seul organe décisionnel de la société.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises, que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social représenté à l'assemblée générale.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts, que si les associés représentant 3/4 du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui délibère quel que soit la part du capital social représentée.

L'assemblée générale ordinaire se tient une fois par an. La convocation est adressée par le gérant par lettre recommandée aux associés au moins quinze jours avant la date de la tenue de l'assemblée générale. Elle devra contenir un ordre du jour. L'assemblée générale ne peut délibérer valablement que sur les points qui sont expressément inscrits à l'ordre du jour.

La première assemblée générale se tiendra le jour de la signature de ce contrat.

Art. 8. Assemblée Générale Extraordinaire.

Le gérant devra convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque un ou plusieurs associés représentant au moins 25% du capital social en font la demande écrite, en indiquant l'ordre du jour proposé, et ce dans un délai d'un mois suivant la réception de la demande.

Le gérant peut à tout moment convoquer les associés en assemblée générale extraordinaire, lorsque les besoins de la société l'exigent.

Titre 5. Administration et Gérance.**Art. 9. Nomination du gérant.**

Le gérant est nommé sur décision réunissant les voix des associés représentant la moitié du capital social pour une durée de trois ans. Ce mandat peut être reconduit. Le gérant peut ne pas être un associé de la société civile.

Art. 10. Mission et rémunération du gérant.

Le gérant assure d'une manière générale la gestion courante et le bon fonctionnement de l'installation de production. La mission ainsi que la rémunération du gérant sont fixées par contrat à approuver par l'assemblée générale.

Art. 11. Responsabilité du gérant.

Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Droit de signature individuelle du gérant.

Le gérant peut engager la société civile par sa signature individuelle jusqu'à hauteur du montant de 1.000,- €. Au-delà du prédit mandat une motorisation préalable de l'assemblée générale est indispensable.

Titre 6. Fin de la société**Art. 13. Fin de la société et affectation des fonds.**

La société finit par l'expiration du temps pour lequel elle a été contractée. Les fonds restants de la société recevront une affectation déterminée par l'assemblée générale.

Art. 14. Vente, cession ou transfert de parts sociales.

Tout associé(e) s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que soit, toutes ou partie de ses parts sociales dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres associé(e)s qui disposent d'un droit de préemption. Cette offre se fera selon la procédure suivante:

1. L'associé(e) qui a l'intention de vendre toutes ou partie de ses parts sociales à une partie tierce doit notifier cette intention au gérant de la société avec l'indication du prix qu'il désire obtenir.

2. Le gérant transmettra cette information aux autres associé(e)s qui ont un délai de 30 (trente) jours pour notifier leur intention d'acheter au prix demandé la quote-part mise en vente. A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le gérant informe le vendeur du résultat de ces opérations.

3. Les cessions doivent se faire dans les 30 (trente) jours à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées.

4. Les parts sociales mises en vente n'ayant pas trouvé preneur au terme des procédures ci-dessus sont cessibles à des tiers à un prix qui ne peut être inférieur au prix proposé aux autres associés.

Le vendeur informe le gérant dans les 15 (quinze) jours à partir de la date de la vente, du nom et de l'adresse du nouvel(le) associé(e) en lui envoyant une copie du contrat de cession.

5. Toutes les notifications prévues par le présent article doivent être effectuées par voie recommandée.

Art. 15. Décès d'un associé avant le terme du contrat.

En cas de mort d'un des associés avant le terme du présent contrat, la société continuera avec son héritier.

Titre 7. Dispositions générales

Art. 16. Les dispositions de la loi du 28 décembre 1992 (Code civil, livre III, Titre IX, Art. 1832-1873) précitée sont applicables pour tous les cas non prévus par le présent contrat.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés représentant l'intégralité du capital social de la société se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant:

- la société anonyme ENERGIPARK RÉIDEN S.A. avec siège social à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

2. Contrat de gérance:

- le contrat de gérance est approuvé.

3. Le siège social est établi à L-8523 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

4. L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 21 octobre 2004.

Description de la partie commune

Aufdachmontagegestell:

- System Donauer Intersol inkl. aller Verbindungselemente für 20 Module (6 Stück).

- System Donauer Intersol inkl. aller Verbindungselemente für 18 Module (5 Stück).

Wechselrichter:

- Sunny Boy SWR 3000 (9 Stück).

Fernüberwachung:

- Sunny Boy Control Light mit Modem.

- Netzleitungsmodem (9 Stück).

AC-Zählerkasten:
 - HAGER 1 Plz. inkl. Vorautomat
 DC-Verkabelung:
 - 900 m Radox halogenfrei 1 x 4 mm²
 AC-Verkabelung:
 - 60 m NYY-J 5x16 mm².

Fait à Beckerich, le 11 août 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01385. – Reçu 2.358,34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076113.3/000/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2003.

TONI RANTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren.

R. C. Luxembourg B 39.563.

Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juin 2003

Les soussignés:

1. Monsieur Rante Toni, (1955 0901 172), entrepreneur de constructions, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren, et son épouse,
2. Madame Hoff Claudette, (1947 0107 181), sans état, demeurant à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren, uniques associés de la société à responsabilité limitée TONI RANTE, S.à r.l., (R. C. B 39.563) avec siège à L-4888 Lamadelaine, 2, Op den Gehren, constituée le 21 janvier 1992 publié au Mémorial C n° 328 du 31 juillet 1992, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Résolutions

1. Est acceptée la démission de Monsieur Toni Rante de sa fonction de gérant-technique conformément à l'article 10 des statuts, avec effet au 15 juin 2003, et décharge lui est donnée de sa fonction.

2. Est nommée gérante administrative à partir de ce jour pour une durée indéterminée Madame Rante-Hoff Claudette précitée.

Fait en trois exemplaires à Lamadelaine, le 11 juin 2003.

C. Rante-Hoff, T. Rante.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2003, réf. LSO-AH00137.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076563.3/207/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

DURAVOS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 83.028.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Konstantinos Raftakis, indépendant, né à Skopelos, (Grèce), le 30 août 1959, demeurant à L-1251 Luxembourg, 31A, avenue du Bois.

2.- Madame Ourania Fotopoulou, fonctionnaire, née à Athènes, (Grèce), le 30 octobre 1959, demeurant à L-1251 Luxembourg, 31A, avenue du Bois.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée DURAVOS, S.à r.l., ayant son siège social à L-3324 Bivange, 16, rue Edward Steichen, (R. C. Luxembourg section B numéro 83.028), a été constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 48 du 10 janvier 2002.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3324 Bivange, 16, rue Edward Steichen, à L-2310 Luxembourg, 8, avenue Pasteur, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social afin de donner à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet:

a) l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec le service de petite restauration qui pourra être faite sous l'enseigne commerciale «Les Bateaux».

b) l'achat et la vente en gros et en détail de produits alimentaires et d'autres accessoires de table ainsi que de cuisine. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

Troisième résolution

Les associés confirment le mandat de Monsieur Milan Vostry comme gérant technique, avec pouvoir de signature individuelle, pour la branche a) de l'objet social ci-dessus.

Quatrième résolution

Les associés nomment Konstantinos Raftakis, indépendant, né à Skopelos, (Grèce), le 30 août 1959, demeurant à L-1251 Luxembourg, 31A, avenue du Bois, comme gérant technique, avec pouvoir de signature individuelle, pour la branche b) de l'objet social ci-dessus.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de six cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Fotopoulou, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2003, vol. 525, fol. 11, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(077217.3/231/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

SPREAD.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 76.803.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 octobre 2003 que: PricewaterhouseCoopers - AUDITORES E CONSULTORES, Lda, avec siège social avenida da Liberdade, 245 - 8° A, 1269-034 Lisbonne, Portugal, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de PricewaterhouseCoopers S.A., Lausanne, démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2002.

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2003, réf. LSO-AK04566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076616.3/521/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

**ADVITEK S.A., Société Anonyme,
(anc. HUMAN CAPITAL NETWORK SOLUTIONS LUXEMBOURG, Société Anonyme).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 23, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 37.708.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2003

1. L'assemblée décide de nommer administrateur avec effet au 1^{er} octobre 2003, Monsieur Vincent Desmadrille, demeurant à Zwaanstraat 57, B-8340 Sijsele-Damme. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jan van Elzakker avec effet au 1^{er} octobre 2003.

L'assemblée donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2003, réf. LSO-AK01584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076748.3/565/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2000, le mandat du Commissaire aux comptes M. Jean-Daniel Pauli, 2, Carrefour de Rive, CH-1207 Genève, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03998. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076617.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 avril 2001, les mandats des Administrateurs Mme Michèle Givaudan-Trottier, 9, rue Calvin, CH-1204 Genève, M. Xavier Givaudan, 9, rue Calvin, CH-1204 Genève, et M. Pierre-André Pauli, 52, rue de Moillebeau, CH-1209 Genève, ont été renouvelés pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2004 et celui du Commissaire aux comptes M. Jean-Daniel Pauli, 2, Carrefour de Rive, CH-1207 Genève, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2002.

M. Xavier Givaudan a été confirmé dans sa fonction de Président.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK03999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076622.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2002, le mandat du Commissaire aux comptes M. Jean-Daniel Pauli, 2, Carrefour de Rive, CH-1207 Genève, a été renouvelé pour une durée d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 17 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04001. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076624.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ONET SERVICES EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2734 Luxembourg, 44, rue de Wiltz.

R. C. Luxembourg B 45.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2003, réf. LSO-AK03420, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

(076807.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

CHRONUS HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 35.621.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHRONUS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 35.621, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, publié au Mémorial C numéro 193 du 23 avril 1991, dont les statuts ont été modifiés (refonte) suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul Hencks en date du 11 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 656 du 16 septembre 1998,

et dont le capital social a été converti et augmenté à EUR 375.000 (trois cent soixante-quinze mille euros), représenté par 15.000 (quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, suivant décision du conseil d'administration de la société en date du 5 mars 2001, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 125 du 23 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Schmickrath, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification des alinéas 4 à 6 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 160.000 (cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de 4.000.000,- EUR (quatre millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et décide d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle date d'échéance du capital au 5 novembre 2008.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les alinéas 4 à 6 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéas 4 à 6.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 4.000.000 (quatre millions d'euros) qui sera représenté par 160.000 (cent soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Schmickrath, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2003, vol. 525, fol. 11, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(077219.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ERASMUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.438.

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERASMUS HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R. C. Luxembourg section B numéro 23.438, constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire alors de résidence à Echternach, en date du 25 octobre 1985, publié au Mémorial C numéro 352 du 3 décembre 1985, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois (refonte) suivant acte reçu par le même notaire Jean-Paul Hencks en date du 26 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 656 du 16 septembre 1998,

et dont le capital social a été converti et augmenté à EUR 1.875.000 (un million huit cent soixante-quinze mille euros), représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, suivant décision du conseil d'administration de la société en date du 16 mars 2001, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 130 du 24 janvier 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Schmickrath, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Instauration d'un capital autorisé de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et autorisation à donner au conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

2. Fixation d'une nouvelle date d'échéance du capital autorisé.

3. Modification des alinéas 4 à 6 de l'article 5 des statuts, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de 20.000.000,- EUR (vingt millions d'euros) avec émission d'actions nouvelles et décide d'autoriser le conseil d'administration de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires et d'émettre des obligations convertibles ou non dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle date d'échéance du capital au 5 novembre 2008.

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier les alinéas 4 à 6 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«Art. 5. Alinéas 4 à 6.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros) qui sera représenté par 800.000 (huit cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 novembre 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, V. Schmickrath, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2003, vol. 525, fol. 11, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 novembre 2003.

J. Seckler.

(077221.3/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

VIANDEN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.209.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(078393.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2003.

C & F PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 47.039.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 29 août 2003

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur Michel Vandekerckhove, administrateur-délégué de CAPITAL & FINANCE ASSET MANAGEMENT, demeurant à Bruxelles, Président,
- Monsieur Patrick François, managing director de CAPITAL & FINANCE ASSET MANAGEMENT, demeurant à Bruxelles,
- Monsieur Philippe Spirlet, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles.

L'assemblée a en outre nommé pour la même période comme nouveau commissaire aux comptes, AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 23 octobre 2003.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2003, réf. LSO-AJ06740. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076619.3/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

MAÏHENDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 19-21, rue Jean l'Aveugle.
R. C. Luxembourg B 52.386.

Constituée par-devant M^e Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 20 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 615 du 4 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 mai 1997, acte publié au Mémorial C n° 451 du 19 août 1997.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAÏHENDI, S.à r.l.

KPMG EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(076642.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076686.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03831, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076688.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076691.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03835, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076693.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03839, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076698.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076705.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INVESTISSEMENTS DU SUDOEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 56.473.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2003, réf. LSO-AK03838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

(076702.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: 7.605.356,99 EUR.**

Siège social: Amsterdam.

Etablissement principal: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01423, réf. LSO-AK01418, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(076666.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Share capital: 7,605,356.99 EUR.**

Registered office: Amsterdam.

Principal office: L-1273 Luxembourg, 11, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 89.226.

Minutes of a resolution taken by the sole shareholder, held on 29th September 2003 at Hopkinton

EMC INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc., a company incorporated under the laws of Delaware (USA), having its registered office at 171 South Street, Hopkinton MA 01748, duly represented by its Board of directors, represented by Mr Paul Thomas Dacier, company director, residing in Sherborn, MA (USA),

Acting as sole shareholder of EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l. (the «Company»), pursuant to the provisions of Article 200-2 of the amended law of 10th August 1915 on commercial companies, and Articles 17 seq. of the Articles of Association of the Company,

I.) Has resolved to take decisions on the following items of the agenda:

- a) Discussion of and deliberation upon the annual report («Rapport annuel de gestion») and the draft accounts of the Company for 2002;
- b) Approval of the annual accounts for 2002;
- c) Discharge to the managers for the execution of their mandate up to this date;
- d) Allocation of a proportion of the net profits to the legal reserve, if required;
- e) Allocation of the remaining net profits of the Company, if any;
- f) Miscellaneous.

II.) After having analysed all reports and documents, the sole shareholder has taken the following resolutions:

- a) The annual accounts of the Company, as established on the 31st December 2002, as drafted by the Board of Managers of the Company pursuant to the provisions of article 197 of the law of 10h August 1915 concerning commercial companies and article 14 of the articles of association, and audited by the auditor («Réviseur d'entreprises») PricewaterhouseCoopers, have been approved;
- b) The annual report («Rapport annuel de gestion») of the board of managers has been discussed and approved;
- c) Full discharge is granted to Mr Paul Thomas Dacier, Mr Juergen Weimann, Mr William Joseph Teuber, managers of the Company, for the year 2002;
- d) The sole shareholder hereby appoints and gives power of attorney to Mr Laurent Fisch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, to proceed with the lodging of the annual accounts audited by the auditor («Réviseur d'entreprises») PricewaterhouseCoopers and the annual report («Rapport annuel de gestion»), with the publications required by law as well as other useful acts in connection with the present matter.

There being no further business to come before the Meeting, it was on motion dissolved at 11.00 hours.

Suit la version française du texte précédent:

EMC INTERNATIONAL HOLDINGS Inc., société constituée en vertu des lois de l'État du Delaware (U.S.A), dont le siège social est 171, South Street, Hopkinton MA 01748, dûment représentée par son conseil de gérance, représenté par Monsieur Paul Thomas Dacier, résidant à Sherborn, MA (USA),

Agissant en tant qu'associé unique de la société EMC (BENELUX) B.V., S.à r.l. («la Société»), conformément à l'article 200-2 de la loi coordonnée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et aux articles 17 et suivants des statuts de la Société;

I.) A décidé de prendre les décisions sur les points de l'ordre du jour suivant:

- a) Discussion et délibération sur le rapport annuel et les comptes établis pour l'année 2002;
- b) Approbation des comptes annuels;
- c) Décharge aux gérants pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002;
- d) Affectation d'une partie des bénéfices nets à la constitution de la réserve légale, si nécessaire;
- e) Distribution des bénéfices nets restant à la Société, s'il y en a;
- f) Divers.

II.) Après avoir analysé tous les rapports et documents, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

a) Les comptes annuels de la Société, arrêtés au 31 décembre 2002, tels qu'établis par le conseil de gérance de la Société en application de l'article 197 de la loi de 1915 concernant les sociétés commerciales et de l'article 14 des statuts, et contrôlés par le réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, ont été approuvés;

b) Le rapport annuel de gestion a été discuté et adopté;

c) Décharge pleine et entière est accordée à Messieurs Paul Thomas Dacier, Juergen Weimann, William Joseph Teuber, gérants de la Société, pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002;

d) L'associé unique mandate Monsieur Laurent Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, pour procéder au dépôt, à la publication desdits comptes sociaux contrôlés par le réviseur d'entreprises PricewaterhouseCoopers, et le rapport annuel de gestion, auprès des autorités compétentes et pour procéder à toutes autres formalités requises par la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée à 11.00 heures.

Pour EMC INTERNATIONAL HOLDINGS, Inc

P. T. Dacier

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01414. – Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076671.2//66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ProLogis UK XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,-

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.064.

Traduction de l'extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société le 23 septembre 2003

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 septembre 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représentée par Peter Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04925. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076694.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

IRD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 68.449.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2003 au siège de la société que:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat à l'administrateur Madame Cindy Diederich.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer comme administrateur:

- Monsieur Pascoet Franck, employé privé, demeurant à route Nationale, 57970 Yutz, France.

En conformité avec l'article 52 de la Loi des Sociétés Commerciales du 10 août 1915 l'administrateur nommé, Monsieur Pascoet Franck achève le mandat de celui qu'il remplace.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2003.

Pour réquisition - inscription

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076894.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.102.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 juin 2002

3. Par votes spéciaux, l'assemblée générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'ensemble des mandats relatifs à la clôture des comptes au 31 décembre 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle à tenir en l'an 2004.

4. L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression actuelle du capital social, du capital autorisé et de tous autres montants figurant dans leurs statuts de lire italienne (ITL) en euros (EUR) au taux de change égal à ITL 1.936,27 pour EUR 1,-.

5. L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions émises.

6. L'assemblée décide d'adapter l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le capital social est fixé à huit cent soixante-dix-sept mille neuf cent soixante-seize euros et soixante-treize cents (EUR 877.976,73) représenté par cent soixante-dix mille (170.000) actions sans désignation de valeur nominale (...)

Le capital autorisé est fixé à deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et cinquante cents (EUR 2.582.284,50) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale (...).»

7. L'assemblée décide que les résolutions qui précèdent concernant la conversion du capital social en euros produiront leurs effets comptables et fiscaux rétroactivement au 1^{er} janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076745.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ALADINO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 65.102.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05521, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(076757.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

CABLE ACQUISITIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 2.940.000,- EUR.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 90.478.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique à Luxembourg le 22 octobre 2003

L'associé unique a décidé de prolonger la durée du premier exercice social de la Société de telle sorte qu'il s'achève le 31 décembre 2003, étant entendu que cette extension ne s'applique qu'au premier exercice social de la Société et que les exercices suivants auront la durée telle que définie à l'article 16 des statuts de la Société.

L'associé unique a décidé de nommer ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Münsbach, en tant que commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 octobre 2003 jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'associé unique qui se tiendra en 2004 et qui approuvera les comptes annuels de la Société clos au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 20 novembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05477. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076813.3/253/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076770.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076771.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

FININVEST, SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 6.787.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04041, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour SOCIETE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT, FININVEST, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076772.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

INTELLIGENTI PAUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

INTELLIGENTI PAUCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 80.160.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077274.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.746.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour AXEL FINANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076774.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.746.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour AXEL FINANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076775.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

AXEL FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 71.746.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2003.

Pour AXEL FINANCE S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Stebens / S. Wallers

(076776.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

ODSI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 28, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 84.793.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05417, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2003.

Signature.

(076864.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2003.

M-GROUP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 67.814.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05730, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077200.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

ARS LIBRI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1620 Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gelle.
R. C. Luxembourg B 85.442.

L'an deux mille trois, le neuf octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Martha Nelly Françoise dite Marthe Bernard, indépendante, demeurant à L-1515 Luxembourg, 14, boulevard Dr Feltgen.

Laquelle comparante est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ARS LIBRI, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 27, rue Jean-Baptiste Gelle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 652 du 26 avril 2002, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85.442.

Sur ce, la comparante, agissant en tant que seule et unique associée de la société à responsabilité limitée ARS LIBRI, S.à r.l., a déclaré au notaire instrumentaire vouloir prendre la résolution suivante:

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce en gros et en détail de jeux, de jouets et d'articles de librairie, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq cents euro (EUR 500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: M. Bernard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2003, vol. 140S, fol. 98, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 octobre 2003.

P. Bettingen.

(078520.3/202/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 70.903.

L'an deux mille trois, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Grevenmacher, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme BOOBSY CORP. S.A. avec siège social à Luxembourg,

constituée en date du 14 mai 1973 dans la République de Panama, et dont le siège a été transféré à Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 4 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 766 du 15 octobre 1999,

inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 70.903,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 7 octobre 2003.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par la comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à quarante mille euro (EUR 40.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de quatre cents euro (EUR 400,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 3 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à un million d'euro (EUR 1.000.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de quatre cents euro (EUR 400,-) chacune.

3.- Que dans sa réunion du 7 octobre 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première augmentation jusqu'à concurrence de quarante mille euro (EUR 40.000,-),

pour le porter de son montant actuel de quarante mille euro (EUR 40.000,-) quatre vingt mille euro (EUR 80.000), par la création de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de quatre cents euro (EUR 400,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

BCIS INTERNATIONAL FOUNDATION, ayant son siège social à Auelestrasse 74, Vaduz FL-9490,

laquelle a souscrit aux cent (100) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces de quarante mille euro (EUR. 40.000,-);

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme de quarante mille euro (EUR. 40.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté quatre-vingt mille euro (EUR 80.000) de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille euro (EUR 80.000,-) représenté par deux cents (200) actions d'une valeur nominale de quatre cents euro (EUR 400,-) chacune.

Déclaration-Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la mille trois cents euro (EUR 1.300,-)

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 97, case 3. – Reçu 400 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078540.3/202/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

IMMO-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 75.123.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077259.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

IMMO-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 75.123.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

IMMO-CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 75.123.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04134, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077264.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

M.D CONSULTANT S.A., Société Anonyme.
(anc. M.D. INTERNATIONAL CONSULTANT & DEVELOPER S.A., Soparfi).

Siège social: L-1533 Luxembourg, 15, rue des Forains.
 R. C. Luxembourg B 90.940.

L'an deux mille trois, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.D. INTERNATIONAL CONSULTANT & DEVELOPER S.A., Soparfi, ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 90.940, constituée suivant acte reçu par le notaire Blanche Moutrier, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 5 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Dary, administrateur de sociétés, demeurant à L-1533 Luxembourg, 15, rue des Forains.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Marie Eiller, administrateur de sociétés, demeurant à F-67400 Illkirch-Graffenstaden, 4, rue Charles Brauer.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les éventuelles procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Changement de la raison sociale.
2. - Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
3. - Remplacement d'un membre du conseil d'administration
4. - Nomination d'un administrateur-délégué.
5. - Remplacement du commissaire aux comptes.
6. - Transfert de siège.
7. - Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société actuellement dénommée M.D. INTERNATIONAL CONSULTANT & DEVELOPER S.A., Soparfi en M.D. CONSULTANT S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

I - **Art. 1^{er}.**

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de M.D. CONSULTANT S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de Monsieur Patrick Belotti de son poste d'administrateur et appelle aux fonctions d'administrateur en son remplacement, Mademoiselle Marie Eiller, préqualifiée, née à Strasbourg (F) le 19 novembre 1969, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Il est donné pleine et entière décharge à l'administrateur sortant pour la durée de son mandat.

Quatrième résolution

Est nommée administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, conformément à l'article 9 des statuts, Mademoiselle Marie Eiller, préqualifiée, sa signature étant requise en outre dans toutes circonstances, conformément aux règles et dispositions retenues par le Ministère des Classes Moyennes, octroyant les «auto-risations d'établissement».

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de prendre acte de la démission de l'actuel commissaire aux comptes, la société EXECAU S.A., ayant son siège social à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel et de pourvoir à son remplacement par la nomination de la FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Il est donné pleine et entière décharge au commissaire sortant pour la durée de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social dans la commune de Luxembourg, au 15, rue des Forains, L-1533 Luxembourg.

Septième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

II - Art. 2. 1^{er} alinéa.

«Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Les résolutions qui précèdent ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève environ à mille euros (1.000,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Dary, P. Bartolucci, M. Eiller, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2003, vol. 141S, fol. 26, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078532.3/202/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er décembre 2003.

FRATRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.520.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05447, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(077227.3/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

FRATRIA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 61.520.

EXTRAIT

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venu à échéance, l'assemblée générale décide de reconduire ces mandats pour une nouvelle période de six ans expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire en 2009.

Luxembourg, le 14 novembre 2003.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05449. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077233.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 68.263.

In the year two thousand and three, on the seventeenth day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the Partner of CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscribed at Luxembourg trade register section B, number 68.263, incorporated by deed dated on January 25, 1999, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 271, of April 20, 1999; and whose Articles of Association have been amended for the last time by deed enacted on August 17, 2001 published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 144, dated January 26, 2002.

The meeting is composed by the sole member, CB FOODS, S.à r.l., a corporation existing under Luxembourg law having its registered seat at Luxembourg, 398, route d'Esch, owner of the 125,000 (one hundred twenty-five thousand) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on «sociétés à responsabilité limitée», requires the notary to act what follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Increase of the corporate capital by an amount of 9,086,550 (nine million eighty-six thousand five hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,125,000.- (three million one hundred twenty-five thousand euros) to EUR 12,211,550.- (twelve million two hundred eleven thousand five hundred fifty euros) by the issue of 363,462 (three hundred sixty-three thousand four hundred sixty-two) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each with retroactive effect on March 31, 2003.

2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of all the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing against the company in favour of CB FOODS, S.à r.l. Acceptation by the managers of CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

3.- Change of the Company's financial year closing date, from March 31 to December 31.

4.- To fix the next closing date year on December 31, 2003.

5.- Amendment of article six, article thirteen and article fourteen of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the Partner decides what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 9,086,550.- (nine million eighty-six thousand five hundred fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 3,125,000.- (three million one hundred twenty-five thousand euros) to EUR 12,211,550.- (twelve million two hundred eleven thousand five hundred fifty euros) by the issue of 363,462 (three hundred sixty-three thousand four hundred sixty-two) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each, to be subscribed and fully paid up by waiver of an unquestioned claim due for immediate payment, existing in favour of CB FOODS, S.à r.l., as at March 31, 2003, amounting to EUR 9,086,550.- (nine million eighty-six thousand five hundred fifty euros).

Second resolution

It is decided to admit the subscription of the 363,462 (three hundred sixty-three thousand four hundred sixty-two) new shares by CB FOODS, S.à r.l., actual Partner.

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the afore named company, here represented by Mr Patrick Van Hees, by virtue of a proxy being here annexed;

which declared to subscribe to the 363,462 (three hundred sixty-three thousand four hundred sixty-two) new shares and to fully pay them up by irrevocable waiver of its claim existing against the Company CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., and in favour of CB FOODS, S.à r.l., amounting to EUR 9,086,550.- (nine million eighty-six thousand five hundred fifty euros).

The evidence of existence, of the amount of such claim and of the renunciation has been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of loan signed by the managers of the Luxembourg company and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscribers.

Manager's intervention

Thereupon intervene the current managers of CB FOODS, S.à r.l., all of them here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, they expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective irrevocable waiver of claims, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The meeting decides to change the Company's financial year closing date, from March 31 to December 31.

Fourth resolution

The meeting decides to fix the closing date for this year, having started on March 31, 2003, to December 31, 2003.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, it is decided to amend articles six, thirteen and fourteen of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,211,550.- (twelve million two hundred eleven thousand five hundred fifty euros) represented by 488,462 (four hundred eighty-eight thousand four hundred sixty-two) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

«**Art. 13.** The Company's financial year runs from January 1st to December 31st.»

«**Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company and the profit and loss account, as also an appendix according to the prescriptions of the law in force.»

Evaluation

For the purposes of registration, the total contribution amounting to EUR 9,086,550.- (nine million eighty-six thousand five hundred fifty euros).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 95,000.-.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, numéro 68.263, constituée suivant acte reçu le 25 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271, du 20 avril 1999; et dont les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu le 17 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 144, du 26 janvier 2002.

L'assemblée est composée de l'associé unique, CB FOODS, S.à r.l., une société luxembourgeoise établie à Luxembourg, 398, route d'Esch, propriétaire des 125,000 (cent vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 25.- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social, ici représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 9.086.550,- (neuf millions quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel EUR 3.125.000,- (trois millions cent vingt-cinq mille euros) à EUR 12.211.550,- (douze millions deux cent onze mille cinq cent cinquante euros) par l'émission de 363.462 (trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune avec effet rétroactif au 31 mars 2003.

2.- Souscription, intervention des souscripteurs et libération de toutes les nouvelles parts par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de CB FOODS, S.à r.l. Acceptation par les gérants de CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l.

3.- Changement de la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 mars au 31 décembre.

4.- Fixer la date de la prochaine clôture au 31 décembre 2003

5.- Modification afférente des articles six, treize et quatorze des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.086.550,- (neuf millions quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel EUR 3.125.000,- (trois millions cent vingt-cinq mille euros) à EUR 12.211.550,- (douze millions deux cent onze mille cinq cent cinquante euros) par l'émission de 363.462 (trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-deux) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq) chacune,

souscrites intégralement et libérées par un apport en nature consistant en la renonciation à due concurrence à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à charge de la société au profit de CB FOODS, S.à r.l., au 31 mars 2003, s'élevant à EUR 9.086.550,- (neuf millions quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 363.462 (trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-deux) parts sociales nouvelles par CB FOODS, S.à r.l., actuellement associé.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu de la procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 363.462 (trois cent soixante-trois mille quatre cent soixante-deux) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable à des créances certaines, liquides et exigibles, existant à leur profit et à charge de la société CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., prédésignée, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 9.086.550,- (neuf millions quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante euros) au profit de CB FOODS, S.à r.l.

L'associé déclare que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale à l'augmentation de capital.

La justification de l'existence, du montant de la dite créance et de la renonciation a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par les gérants de la société luxembourgeoise ainsi que par une déclaration de renonciation signée par les souscripteurs.

Intervention du gérant

Sont alors intervenus les gérants de la société CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., ici représentés en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en sa qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, ils marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur les renoncements à créances effectuées, et confirment la validité des souscription et libération.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 31 janvier au 31 décembre.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de clôture de cette année au 31 décembre 2003, de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} mars 2003 se termine le 31 décembre 2003.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles six, treize et quatorze des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.211.550,- (douze millions deux cent onze mille cinq cent cinquante euros) divisé en 488.462 (quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent soixante-deux) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

«**Art. 13.** L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

«**Art. 14.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'apport en sa totalité, s'élevant à EUR 9.086.550,- (neuf millions quatre-vingt-six mille cinq cent cinquante euros).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 95.000,-.

L'apport étant effectué en nature, le comparant déclare qu'une provision suffisante au paiement des frais susmentionnés a d'ores et déjà été constituée et que le paiement des frais effectifs aura lieu à première demande du notaire instrumentant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, vol. 18CS, fol. 94, case 7. – Reçu 90.865,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2003.

J. Elvinger.

(078635.3/211/194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CB FOODS INTERNATIONAL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 68.263.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(078636.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.216.

In the year two thousand and three, on the sixth of November.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing Senningerberg.

There appeared:

SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., a company organized by the Laws of The Netherlands, with registered office at NL-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, The Netherlands and registered with the Commerce Register of Amsterdam under number 34 18 69 70.

Here represented by Ms Elisa Amedeo, Attorney at Law, residing in Luxembourg.

By virtue of a proxy given under private seal,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the actual and the sole associate of SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary, on March 7th, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations section C, number 462 of April 29th, 2003.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholder decides to modify the year of the Company, which shall start on the 1st (first) of July to end on the 30th (thirtieth) of June, and for the first time the 30th (thirtieth) of June 2004.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the shareholder decides to amend article 13 of the articles of association will henceforth read as follows:

«**Art. 13.** The Company's year starts on the 1st (first) of July and ends on the 30th (thirtieth) of June. However, the first financial year starts on the day of the incorporation of the corporation and shall end on June the 30th (thirtieth), 2004.»

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholder decides to amend article 14 of the articles of association will henceforth read as follows:

«**Art. 14.** The annual General Meeting is held on the first Tuesday of September at 2.00 o'clock p.m. at the Company's Head Office, or at any other place within the same district to be specified in the convening notices and for the first time in the year 2004.

If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.»

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the shareholder decides to amend article 17 of the articles of association will henceforth read as follows:

«**Art. 17.** Each year, with reference to 30th (thirtieth) of June, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le six novembre.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

SUNRISE MEDICAL FINANCE B.V., une société organisée sous la loi des Pays-Bas, ayant son siège social à NL-1043EJ Amsterdam, Teleportboulevard 140, Pays-Bas et enregistrée au Registre du Commerce de Amsterdam sous le numéro 34 18 69 70.

ici représentée par Mlle Elisa Amedeo, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante déclare être le seul associé actuel de la société SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 7 Mars 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Section C, numéro 462 du 29 Avril 2003.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide de modifier l'année sociale de la société laquelle commence le 1^{er} (premier) juillet et se termine le 30 (trente) juin et pour la première fois le 30 (trente) juin 2004.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé décide de modifier l'article 13 des statuts qui se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 13.** L'année sociale commence le 1^{er} (premier) juillet et se termine le 30 (trente) juin. Cependant, la première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 30 (trente) juin 2004.»

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé décide de modifier l'article 14 des statuts qui se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de septembre à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation, et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé décide de modifier l'article 17 des statuts qui se lit dorénavant comme suit:

«**Art. 17.** Chaque année, au 30 (trente) juin, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.»

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Amedeo, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2003, vol. 141S, fol. 22, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078547.3/202/105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SUNRISE MEDICAL (LUXEMBOURG) INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 92.216.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078553.3/202/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ICS LUX, INTERNATIONALITY CARS SALES LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 74.864.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04286, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077244.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

IMMOSUR TRANSACTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».

R. C. Luxembourg B 90.504.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04145, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.579.

L'assemblée générale des actionnaires s'est tenue à Luxembourg, le 7 avril 2003 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé les rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises.
2. L'assemblée a approuvé les comptes annuels audités au 31 décembre 2002 tels que soumis par le conseil d'administration.
3. L'assemblée a approuvé le report du résultat net.
4. L'assemblée a donné décharge aux administrateurs de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.
5. L'assemblée a donné décharge aux réviseurs d'entreprises de toute responsabilité découlant des actes accomplis au cours de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.
6. L'assemblée a reconduit les mandats de M. Charles Pictet, Avv Franco Grande Stevens, M. Riccardo Grande Stevens, M. Nicholas Johnson, Pr. Dr. Marco Vitale, M. Philippe Bertherat, M. Nicolas Pictet, M. Karlheinz Pfeffer pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale.
7. L'assemblée a reconduit le mandat du réviseur d'entreprises DELOITTE & TOUCHE S.A. pour une durée d'un an et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PICTET INTERNATIONAL CAPITAL MANAGEMENT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2003, réf. LSO-AK05887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077454.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

LOGISTICS & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.713.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05532, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077263.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LOGISTICS & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.713.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LOGISTICS & DEVELOPMENT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 5, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 68.713.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077268.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

LE PONT TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000».
R. C. Luxembourg B 86.823.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2003, réf. LSO-AK04174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

Signature.

(077290.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2003.

DEVY, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.
H. R. Luxemburg B 60.448.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 19. November 2003

Durch die Übertragung von Geschäftsanteilen setzt sich das Gesellschaftskapital der DEVY G.m.b.H. folgendermaßen zusammen:

- Herr Karrol Teczar	250 Anteile
- Herr Bronislaw Franciszek Szymura	250 Anteile
Total:	500 Anteile

Herr Bronislaw Franciszek Szymura ist Geschäftsführer der Gesellschaft genannt worden.

Das Mandat von Herrn Karrol Teczar wurde verlängert.

Die Gesellschaft ist rechtmäßig durch die Einzelunterschrift eines der Geschäftsführer verpflichtet.

Luxemburg, den 19. November 2003.

Unterschriften.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2003, réf. LSO-AK04864. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(077319.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

CHIMINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 15.326.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(077939.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

CHIMINTER S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 15.326.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2003, réf. LSO-AK05485, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2003.

Signature.

(077942.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2003.

DIAMS CONSULT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 96.735.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- Monsieur Stéphane Blanck, commercial, né à Saint-Avold, (France), le 24 février 1974, demeurant à F-57550 Merten, 34, rue de Bibling, (France).

2.- Madame Christel Gerhard, commerciale, née à Saint-Avold, (France), le 13 août 1976, épouse de Monsieur Stéphane Blanck, demeurant à F-57550 Merten, 34, rue de Bibling, (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de DIAMS CONSULT.

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente de matériel informatique et la confection de nouveaux programmes informatiques ainsi que le conseil et l'assistance en informatique.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Stéphane Blanck, commercial, demeurant à F-57550 Merten, 34, rue de Bibling, (France), soixante-huit parts sociales, 68

2.- Madame Christel Gerhard, commerciale, épouse de Monsieur Stéphane Blanck, demeurant à F-57550 Merten, 34, rue de Bibling, (France), soixante-sept parts sociales, 67

Total: cent vingt-cinq parts sociales, 125

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2003.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cent trente euros.

La société est à considérer comme société à responsabilité limitée familiale, les associés étant époux.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérant de la société:
- Monsieur Stéphane Blanck, commercial, né à Saint-Avold, (France), le 24 février 1974, demeurant à F-57550 Merten, 34, rue de Bibling, (France).
- 3.- La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Blanck, C. Gerhard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 novembre 2003, vol. 525, fol. 4, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2003.

J. Seckler.

(074198.3/231/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2003.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 71.647.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06593, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

HOLMES PLACE INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078505.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

PAYSAGES DESCLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

R.C. Luxembourg B 72.471.

L'an deux mille trois, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Emmanuel Descles, jardinier, demeurant à F-Herserange.

Lequel comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PAYSAGES DESCLES, S.à r.l., avec siège social à Roodt-sur-Syre, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, de résidence à Capellen, en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 21 du 7 janvier 2000, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 juillet 2001, publié au Mémorial C numéro 38 du 8 janvier 2002.

Sur ce, le comparant, agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée PAYSAGES DESCLES, S.à r.l., a déclaré au notaire instrumentaire vouloir prendre les résolutions sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1) Changement du siège social de L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff, Parc de Gerlache à L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

2) Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-6910 Roodt-sur-Syre, 5, Haupeschkaff, «Parc de Gerlache» à L-4830 Rodange, 41, route de Longwy.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le siège de la société est établi dans la commune de Pétange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de cinq cents euro (EUR 500,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: E. Descles, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 96, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078556.3/202/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

R. C. Luxembourg B 86.467.

In the year two thousand and three, on the fifteenth of October.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, incorporated by a deed of the undersigned notary, on March 7th 2002, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of the June 17th 2002, number 920.

The meeting was presided by Candace Johnson, manager, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Gerard Bonnevey, manager, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Wolfgang Kniejski, Engineer Graduate, residing in Hannover (D).

The chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II.- That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

III.- That the present meeting, representing more than seventy-nine per cent (79%) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Agenda:

I. Vote on Loan / Share Conversion of EUR 160,000.- by creation of 16,000 new shares of a value of 10.- EUR each (resulting in an increase of capital from 31,000.- EUR to 191,000.- EUR).

II. Abolishment of Nominal Value: «For the capital increase foreseen and the evaluation of the existing shares, the meeting decides that the shares will no longer have a nominal value.»

Article 5 of the Articles of Association shall be amended as follows:

«The corporate capital amounts to 191,000.- EUR represented by 19,100 shares without nominal value.

III. Vote on Capital Increase of EUR 191,000.- to EUR 691,202.- by

- creation of 1062 shares without nominal value in favour of FINAMAR against a cash input of EUR 250,101.- which amount shall be available to the company in accordance with the account blocking certificate issued by BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG.

- creation of 1062 shares without nominal value in favour of CELIMAGE by a contribution in kind of equipment and platform evaluated for EUR 250,101.- amount by the auditor.

IV. Article 5 of the Articles of Association shall be amended as follows:

«The corporate capital amounts to 691,202.- EUR represented by 21,224 shares without nominal value.»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the share capital by one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000.-) so as to bring it from thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred ninety-one thousand euro (EUR 191,000.-) by the creation and the issue of sixteen thousand (16,000) new shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

The increase of capital has been done by the conversion of a debt, certain, liquid and due by the company to one of its shareholder, Mrs Candace Johnson, residing in Luxembourg, for an amount of one hundred sixty thousand euro (EUR 160,000.-).

The existence and value of this debt is certified by a report of Mr Raymond Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, dated October 15, 2003, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de l'apport de la créance actionnaire de la société EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A., qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

Second resolution

The general meeting decides to amend the nominal value of the existing shares of the company.

Third resolution

The meeting decides to increase the share capital by five hundred thousand two hundred and two euro (EUR 500,202.-) so as to bring it from one hundred ninety-one thousand euro (EUR 191,000.-) to six hundred ninety-one thousand two hundred and two (EUR 691,202.-) by the creation and the issue of two thousand one hundred forty-four (2,124) new shares without nominal value, and subscribed as follow:

- FINAMAR INVEST INC., with registered office in Banco Aliado Building, Beatriz M. De Cabal Street, Panama, here represented by Mrs Candace Johnson, prenamed, by virtue of a proxy dated October 14, 2003,

The appearing Mrs Candace Johnson, acting in her above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed company FINAMAR to one thousand sixty-two (1,062) new shares vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to pay them by the contribution in cash.

The meeting of shareholders has accepted unanimously the subscription of the 1,062 new shares by the prenamed subscriber.

The amount of two hundred fifty thousand one hundred and one euro (EUR 250,101.-) cash is at the disposal of the company as it has been certified to the notary by a bank certification.

- CELIMAGE S.A., a company having its registered office in Luxembourg, 63, rue de Merl, here represented by its Managing Director, Mr Gerard Bonnevey, prenamed.

The appearing Mr Gerard Bonnevey, acting in his above stated capacity after received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the Articles of Association and of the financial situation of EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A. and has declared to subscribe in the name and on behalf of the prenamed company CELIMAGE S.A. to one thousand sixty-two (1,062) new shares vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to pay them by the contribution in kind of its informatics equipment and platform, valued at two hundred fifty thousand one hundred and one euro (EUR 250,101.-).

Evidence of the value of this contribution has been given to the undersigned notary, by a report established according to articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10th, 1915 as amended on commercial companies by Mr Raymond Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, dated October 14, 2003, which report signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary shall stay affixed to this minute, with which it will be registered.

The conclusion of said report is the following:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur l'apport en nature de la société CELIMAGE S.A., Luxembourg, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

The meeting of shareholders has accepted unanimously the subscription of the 1,062 new shares by the prenamed subscriber.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions the meeting decides to amend Article 5 first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. first paragraph.** The corporate capital amounts to six hundred ninety-one thousand two hundred and two euro (EUR 691,202.-) represented by twenty-one thousand two hundred twenty-four (21,224) shares without nominal value.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Expenses

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately fourteen thousand euro (EUR 14,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quinze octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 920 du 17 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Candace Johnson, Manager, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Gerard Bonnevey, Manager, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Wolfgang Kniejski, Ingénieur diplômé, demeurant à Hanovre (D).

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires

III.- Que la présente assemblée, réunissant plus de soixante-dix-neuf pour cent (79%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

I. Vote sur la créance / conversion en actions de EUR 160.000,- par la création de 16.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune (provenant d'une augmentation de capital de 31.000,- EUR à 191.000,- EUR)

II. Abandon de la valeur nominale: «Pour les besoins de l'augmentation de capital qui est prévue et l'évaluation des actions existantes, l'assemblée décide que les actions n'auront dorénavant plus de valeur nominale.»

Modification subséquente de l'article 5 des statuts:

«Le capital social est porté à 191.000,- EUR représenté par 19.100 actions sans valeur nominale.»

III. Vote sur l'augmentation de capital de EUR 191.000,- à EUR 691.202,- par:

- la création de 1062 actions sans valeur nominale en faveur de FINAMAR contre un apport en espèces de EUR 250.101,- le quel montant est à la disposition de la société ainsi qu'il résulte d'un certificat délivré par la BANQUE GENERALE DE LUXEMBOURG,

- la création de 1062 actions sans valeur nominale en faveur de CELIMAGE par un apport de matériel informatique et de système de distribution d'images, évalué à la somme de 250,101.- EUR par le réviseur.

IV. Modification subséquente de l'Article 5 des statuts, pour lui donner la teneur sera la suivante:

«Le capital social de la société est fixé à six cent quatre-vingt-onze mille deux cent deux euro (EUR 691.202,-) représenté par vingt et un mille deux cent vingt-quatre (21.224) actions sans désignation de valeur nominale.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent soixante mille euro (EUR 160.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à cent quatre-vingt-onze mille euro (EUR 191.000,-) par la création et l'émission de seize mille (16.000) actions nouvelles de dix euro (EUR 10,-) chacune.

Cette augmentation de capital est réalisée par apport en nature consistant dans la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible à concurrence d'un montant de cent soixante mille euro (EUR 160.000,-) existant à charge de la société et au profit de Madame Candace Johnson, demeurant à Luxembourg.

Cette créance fait l'objet d'un rapport de Monsieur Raymond Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, daté du 15 octobre 2003, dont la conclusion est la suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur la valeur de l'apport de la créance actionnaire de la société EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A., qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

Ce rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille deux cent deux euro (EUR 500.202,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre-vingt-onze mille euro (EUR 191.000,-) à six cent quatre-vingt-onze mille deux cent deux euro (EUR 691.202,-) par la création et l'émission de deux mille cent quarante-quatre (2.144) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, souscrites à l'instant par:

- La société FINAMAR INVEST INC., ayant son siège social à Banco Aliado Building, Beatriz M. De Cabal Street, Panama,

Ici représentée par Mme Candace Johnson, prénommée,

En vertu d'une procuration du 14 octobre 2003, laquelle, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A.

a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société FINAMAR, à mille soixante-deux (1.062) nouvelles actions, et les libérer par un apport en espèces égal à deux cent cinquante mille cent un euro (EUR 250,101.-).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des 1.062 actions nouvelles par le souscripteur prénommé.

Le montant de deux cent cinquante mille cent un euro (EUR 250.101,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

- La société CELIMAGE, ayant son siège social à Luxembourg, 63, rue de Merl,

Ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Gérard Bonnevey, prénommé, lequel, après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société EUROPE ONLINE INVESTMENTS S.A. et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société CELIMAGE, à mille soixante-deux (1.062) nouvelles actions, et les libérer par un apport en nature de matériel informatique et de système de distribution d'images, évalué à la somme de deux cent cinquante mille cent un euro (EUR 250.101,-).

Preuve de la valeur de cet apport a été donnée au notaire soussigné, par un rapport établi conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, par Monsieur Raymond Henschen-Haas, réviseur d'entreprises, daté du 14 octobre 2003, lequel rapport signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

La conclusion dudit rapport est:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'objection à formuler sur l'apport en nature de la société CELIMAGE S.A., Luxembourg, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie.»

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société accepte à l'unanimité la souscription des 1.062 actions nouvelles par le souscripteur prénommé.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (alinéa 1^{er}) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à six cent quatre-vingt-onze mille deux cent deux euro (EUR 691.202,-) représenté par vingt et un mille deux cent vingt-quatre (21.224) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de cette augmentation de capital s'élève à environ quatorze mille euro (EUR 14.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Donc acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Johnson, G. Bonnevey, W. Kniejski, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2003, vol. 18CS, fol. 88, case 2. – Reçu 6.602,02 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 novembre 2003.

P. Bettingen.

(078562.3/202/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ENTREFLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 66.090.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour la société ENTREFLOR S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

(078506.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

ALADIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.704.

Le bilan au 21 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06586, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

ALADIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(078510.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

NOTRINE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO AK06583, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOTRINE S.A.

Signatures

Administrateurs

(078511.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

SICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 5.322.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01454, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2003.

SICHEL S.A.

Signature

(077363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

SICHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 5.322.

Dernière publication au Mémorial C n° 1005 du 14 novembre 2001.

Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg le 15 mai 2003

L'assemblée approuve le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire, le bilan et le compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002;

Le total du bilan s'élève à EUR 6.046.977,09; les résultats à la disposition de l'assemblée, d'un montant total de EUR 1.139.264,33 ont été affectés de la manière suivante:

- à la réserve légale:	47,91 EUR
- distribution d'un dividende brut de:	270.000,00 EUR

aux 9.000 actions, ce qui fait résulter un montant brut de EUR 30,00 par action, le coupon n° 30 afférent étant payable après déduction éventuelle de l'impôt sur le revenu des capitaux de 20% (montant net après retenue: EUR 24,00 par action), à la caisse de la société ou aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, le coupon est payable à partir du 6 juin 2003,

- report à nouveau:	869.216,42 EUR
---------------------------	----------------

- donne décharge aux administrateurs et au commissaire,

- réélit administrateurs pour un an:

- * M. Gaston Schwertzer, docteur en droit, Medingen,
- * M. Jacquot Schwertzer, maître en sciences économiques, Schrassig,
- * M. Marc Schwertzer, commerçant, Reckange/Mess,
- * M. Jean-Yves Colson, comptable, Messancy (Belgique),

- nomme commissaire pour un an:

* la société DMS & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo,
- autorise le conseil d'administration à nommer administrateur-délégué M. Jacquot Schwertzer.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue immédiatement après l'Assemblée Générale

Le Conseil d'administration réélit M. Gaston Schwertzer Président, nomme M. Jacquot Schwertzer administrateur-délégué, nomme M. Jean-Yves Colson fondé de pouvoirs, et fixe les pouvoirs comme suit:

a) la société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du président ou par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de trois administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) pour la gestion journalière des affaires, la société est engagée pour des obligations ne dépassant pas EUR 10.000,00 par la seule signature du fondé de pouvoirs.

Pour extraits conformes

J. Schwertzer

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, réf. LSO-AK01453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077369.3/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2003.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.348.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05169, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

R. Hovenier

Administrateur

(078589.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.348.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05171, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

R. Hovenier

Administrateur

(078591.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

KALINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 72.348.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 21 novembre 2003, réf. LSO-AK05175, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

Pour KALINA HOLDING S.A.

Société anonyme holding

R. Hovenier

Administrateur

(078590.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

FINIPER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 55.563.

In the year two thousand three, on the thirty-first day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of FINIPER INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, trade register Luxembourg section B number 55.563, incorporated by deed enacted on July 15, 1996, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 508 of October 9, 1996 and whose Articles of Association have been several times amended and at last by deed of May 24, 2002 published in the Mémorial C number 1378 of September 23, 2002.

The meeting is presided by Mrs Corinne Bitterlich, employee residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Céline Bonalet, employee residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Antonella Graziano, employee residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 7,606 (seven thousand six hundred and six) shares, representing the whole capital of the Corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by EUR 2,999,634.- (two million nine hundred ninety-nine thousand six hundred and thirty-four euros), in order to raise it from its current amount of EUR 3,932,302.- (three million nine hundred thirty-two thousand three hundred and two euros) to EUR 6,931,936.- (six million nine hundred thirty-one thousand nine hundred and thirty-six euros) by issue of 5,802 (five thousand eight hundred and two) new shares of a par value of five hundred seventeen euro (EUR 517.-) each

2. Subscription and payment of the 5,802 (five thousand eight hundred and two) new shares so created by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to EUR 2,999,634.- (two million nine hundred ninety-nine thousand six hundred and thirty-four euros).

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the issued share capital by EUR 2,999,634.- (two million nine hundred ninety-nine thousand six hundred and thirty-four euros), in order to raise it from its current amount of EUR 3,932,302.- (three million nine hundred thirty-two thousand three hundred and two euros) to EUR 6,931,936.- (six million nine hundred thirty-one thousand nine hundred and thirty-six euros) by issue of 5,802 (five thousand eight hundred and two) new shares of a par value of five hundred seventeen euro (EUR 517.-) each.

Second resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 5,802 (five thousand eight hundred and two) new shares the majority shareholder, Mr Marco Brunelli and to accept their payment through a claim contribution.

This contribution being made in kind, the preferential subscription right provided by the law in favour of current shareholders in case of new share's issue is not to be implemented.

Intervention - Subscription - Payment

Furthermore the aforementioned Marco Brunelli, here represented by virtue of one of the aforementioned proxies; declared to subscribe the entire increase of the share capital and to pay it up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim, existing in its favour and against the Corporation, and by cancellation of such claim by EUR 2,999,634.- (two million nine hundred ninety-nine thousand six hundred and thirty-four euros).

Assessment contribution report

This claim has been audited by an independent auditor, according to articles 26-1 and 32-1 of the law on business corporations, specifically by Mr Zeimet, réviseurs d'entreprises, Luxembourg who concludes as follows:

Conclusion

«On basis of the verifications here-above described, we have no observation to state about the contribution value «corresponding at least at the nominal value of the capital increase of EUR 2,999,634.- (two million nine hundred ninety-nine thousand six hundred and thirty-four euros)» 30th October 2003»

Such report, after signature ne varietur by the members of the board and the notary will remain here annexed.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5. Corporate capital.** The corporate capital is set at EUR 6,931,936.- (six million nine hundred thirty-one thousand nine hundred and thirty-six euros), represented by 13,408 (thirteen thousand four hundred and eight) shares of a par value of five hundred seventeen euro (EUR 517.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Corporation as a result of the present deed, are estimated at approximately thirty-two thousand and five hundred euros.

Retainer

Sufficient funds, equal at least at the amount as precised above for notarial fees are already at disposal of the undersigned notary, the contribution being made in kind.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille trois, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINIPER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, R. C. S. Luxembourg section B numéro 55.563, constituée suivant acte reçu le 15 juillet 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 508 du 9 octobre 1996, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu le 24 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1378 du 23 septembre 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne Bitterlich, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Céline Bonvalet, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Antonella Graziano, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 7.606 (sept mille six cent six) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 2.999.634,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.932.302,- (trois millions neuf cent trente-deux mille trois cent deux euros) à EUR 6.931.936,- (six millions neuf cent trente et un mille neuf cent trente-six euros) par création de 5.802 (cinq mille huit cent deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune;

2. Souscription et libération des 5.802 (cinq mille huit cent deux) nouvelles actions ainsi créées par incorporation d'une créance certaine, liquide et exigible de EUR 2.999.634,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-quatre euros);

3. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 2.999.634,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-quatre euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.932.302,- (trois millions neuf cent trente-deux mille trois cent deux euros) à EUR 6.931.936,- (six millions neuf cent trente et un mille neuf cent trente-six euros) par création de 5.802 (cinq mille huit cent deux) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 5.802 (cinq mille huit cent deux) actions nouvelles l'actionnaire majoritaire, Monsieur Marco Brunelli, et d'accepter leur libération intégrale par un apport de créance.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes Monsieur Marco Brunelli, ici représenté en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

lequel, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 2.999.634,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-quatre euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant M. Zeimet, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de EUR 2.999.634,- (deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-quatre euros)»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital social. premier paragraphe.** Le capital social est fixé à EUR 6.931.936,- (six millions neuf cent trente et un mille neuf cent trente-six euros), représenté par 13.408 (treize mille quatre cent huit) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix sept euros) chacune»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille cinq cents euros.

Provision

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C. Bitterlich, C. Bonvalet, A. Graziano, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2003, vol. 141S, fol. 17, case 10. – Reçu 29.996,34 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2003.

J. Elvinger.

(078640.3/211/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CONSULTATIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.390.

L'an deux mille trois, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Alain Joachim, ingénieur diplômé en télématique et sciences économiques, né à Luxembourg, le 14 juillet 1964, demeurant à L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy;

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée CONSULTATIO, S.à r.l, avec siège social à L-8422 Steinfort, 54, rue de Hobscheid;

inscrite au registre de commerce sous le numéro B 62.390;

constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 18 septembre 1997; publié au Mémorial C de 1998, page 10.700;

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale, et a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Steinfort, à L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy;

Deuxième et dernière résolution

Suite à la prédite résolution le premier alinéa de l'article 2.- des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 2. premier alinéa.** Le siège de la société est établi à Bertrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de l'assemblée générale, s'élève approximativement à la somme de six cent vingt Euro (EUR 620,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Joachim, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2003, vol. 881, fol. 31, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 26 novembre 2003.

C. Doerner.

(078644.3/209/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CONSULTATIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 97-99, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 62.390.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner.

(078648.3/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

OTOVITRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 84.391.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06582, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

OTOVITRE S.A.

Signatures

Administrateurs

(078513.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

CALIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 16.181.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2003, réf. LSO-AK06581, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2003.

CALIM INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Administrateurs

(078516.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2003.
